

POSTE MAIL
Société canadienne des postes / Canada Post Corporation
Envois de publication canadienne
Contrat de vente no 0535680

CITÉ

ÉDUCATIVE

LA REVUE DE L'AGEEFEP

VOL. 14 NO 2 JANVIER 1999



Entrevue avec Jean-Claude Bernheim
L'insoutenable contradiction
de la prison

AGEEFEP
Une assemblée générale
sous le signe de l'optimisme

NÉGOCIEZ VOTRE PLAN DE COURS!

Pour éviter les malentendus, négociez votre plan de cours au début de chaque trimestre. Le plan de cours, c'est une sorte de contrat que concluent les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

Un plan de cours adéquat comporte quatre clauses principales :

Entente intervenue entre les étudiant-e-s et le chargé-e de cours.

1) LES OBJECTIFS DU COURS :

Nous avons pris connaissance des objectifs généraux et particuliers de ce cours, nous savons comment ce cours s'insère dans le programme d'étude et de quelle façon nous pourrions utiliser les connaissances acquises.

2) LA DESCRIPTION DU CONTENU :

Après discussion, nous avons constaté que le contenu prévu est fidèle aux objectifs, qu'il est suffisamment précis et structuré et assez large pour englober les principaux problèmes inhérents au champ d'étude. Enfin, il est convenablement réparti sur le trimestre.

3) L'ENSEIGNEMENT ET L'APPRENTISSAGE :

Après discussion, nous avons convenu des moyens d'enseignement qui seront mis en œuvre: laboratoires, discussions, travaux en équipe, cours magistraux, exercices individuels. De plus, les sources documentaires nécessaires sont clairement indiquées.

4) L'ÉVALUATION :

Nous avons convenu que l'évaluation portera sur: des travaux, des exposés en classe, des examens périodiques, la participation aux cours. Nous avons convenu des critères de l'évaluation et sommes confiants qu'ils permettront de mesurer si nous avons atteint les objectifs du cours. Enfin, nous avons précisé les dates d'exams et de remise des travaux.



**NÉGOCIER SON PLAN DE COURS,
C'EST PRENDRE EN MAIN SA FORMATION !**

«La cité éducative implique que puissent être mis à la disposition de chaque citoyen les moyens de s'instruire, de se former, de se cultiver à sa propre convenance.»

Edgar Faure, *Apprendre à être*

Cité éducative est la revue officielle de l'Association générale des étudiants et des étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal (AGEEFEP).

Directeur

Robert Martin

Rédacteur en chef

Claude Garon

Direction artistique, graphisme et mise en pages
 Signal création publicitaire

Administrateur

Denis Sylvain

Impression

Imprimerie Transcontinental

Publicité

AGEEFEP

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 0833-904X

Port payé à Montréal

Envois de publication canadienne — contrat de vente no 0535680

Les auteur-e-s des articles publiés dans *Cité éducative* conservent l'entière responsabilité de leurs opinions. L'édition générale, les titres et les sous-titres, les bas de vignettes et le choix des illustrations sont de la rédaction. Les textes et illustrations publiés dans *Cité éducative* peuvent être reproduits avec mention obligatoire de la source.

Comité de direction

Robert Martin, président

Denis Sylvain, secrétaire général

Normand Bélisle, vice-président

aux affaires académiques

Nathalie Durand, vice-présidente

aux Services aux étudiants

Ange Langlois, vice-président à l'organisation et à la vie associative

Secrétariat

Louise Daigneault

Adresse postale :

C.P. 6128,
 Succ. Centre-ville
 Montréal (Québec)
 H3C 3J7

Tél. : (514) 842-3678

1-800-563-3678

Télécopieur :

(514) 842-5896

Éditorial : La formation continue à l'U. de M. De très nets signes de renouveau **5**

Entrevue avec Jean-Claude Bernheim : L'insoutenable contradiction de la prison **6**

Des mégauniversités de plus de 100 000 étudiants : L'enseignement à distance a fait ses preuves **10**

Formation continue et avenir des universités Un enjeu majeur pour la FAEUQEP : le financement des programmes de certificat **12**

L'AGEEFEP : Une assemblée générale sous le signe de l'optimisme **14**

Un nouveau certificat à la FEP Petite enfance et famille : intervention précoce **16**

Représentant au Conseil de programme : un président de classe virtuel? **17**

L'AGEEFEP en bref **18**

L'étudiant averti Le plagiat ou la fraude **20**

Des heures d'ouverture prolongées La Brunante deviendrait le pivot d'un Centre de services de la formation continue **22**



En page couverture
 Installation : Laurent Spiriti
 Photographie : Sophie Quevillon

On s'appelle et on
Brunante!

Bière

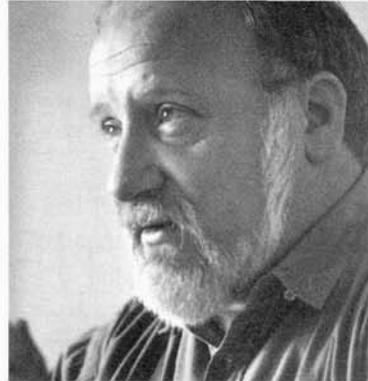
250\$

LA BRUNANTE

Resto Bar

3200, rue Jean-Brillant, local 2326

LA FORMATION CONTINUE À L'U. DE M. De très nets signes de renouveau



Le moins que l'on puisse dire, en ce qui concerne la formation continue, l'éducation des adultes et l'éducation permanente à l'Université de Montréal, c'est qu'on observe de très nets signes de renouveau. Pour tout dire, dans ses 13 ans d'histoire, l'AGEEFEP n'a jamais eu autant de raisons d'être optimiste : l'U. de M. en général et la Faculté de l'éducation permanente en particulier viennent visiblement d'entrer dans une nouvelle ère. Pour l'Association, il y a là une leçon de ténacité, de persévérance.

Ceux et celles qui ont suivi un tant soit peu l'AGEEFEP au fil des ans savent qu'une idée est revenue comme un leitmotiv dans ses nombreuses interventions : à l'U. de M., la Faculté de l'éducation permanente (FEP) n'est pas une véritable faculté et l'éducation des adultes est le parent pauvre de l'établissement. Cela, l'AGEEFEP l'a dit pour plusieurs raisons : l'effort considérable qu'elle a dû déployer pour se faire reconnaître comme association représentative — encore aujourd'hui, nous ne siégeons toujours pas au Conseil de l'Université, malgré que la loi sur les associations étudiantes nous en donne manifestement le droit —; les entraves de toutes sortes, notamment dans les instances académiques, qui ont ralenti et limité le développement de la FEP; l'inadaptation des Services aux étudiants aux besoins de nos membres; la réticence à offrir aux adultes la reconnaissance et des diplômes qui reflètent plus fidèlement la nature de leurs études et combien d'autres. Même dans le cas de son café-bistrot La Brunante, l'AGEEFEP n'a jamais pu obtenir des conditions normales de fonctionnement.

Il semble bien, cependant, que tout cela appartienne désormais à la petite histoire. La venue d'une nouvelle équipe de direction en juin dernier — avec M. Robert Lacroix comme recteur — a créé

en quelques mois une dynamique qui tranche singulièrement avec le climat de morosité des dernières années. Malgré qu'elle doive composer avec un «écart structurel de 15 millions de dollars entre ses dépenses et ses revenus» ainsi qu'un déficit accumulé de plus de 80 millions, l'U. de M. n'entend pas procéder à de nouvelles coupes budgétaires. Au contraire, elle consacrera à la relance l'essentiel des 44 millions de dollars qui seront disponibles dans les trois prochaines années en raison d'un congé de cotisation au fonds de retraite. L'Université estime ainsi pouvoir augmenter sa clientèle de 2 100 étudiants à plein temps d'ici 2001, ce qui accroîtrait ses revenus annuels de 15 millions.

Là où il y a matière à réjouissance, c'est que la Faculté de l'éducation permanente est appelée à jouer un rôle important dans ce plan de relance. Dans l'allocution qu'il a prononcée devant la communauté universitaire le 5 octobre dernier, M. Lacroix a été explicite : «En matière de formation continue, nous confirmons le mandat de la Faculté de l'éducation permanente en ce qui concerne l'animation, la coordination et le soutien auprès des facultés pour implanter de tels programmes.» Qui plus est, la FEP a le mandat de développer ses activités hors campus ainsi que l'enseignement à distance, les deux seuls secteurs en croissance dans le mouvement général de baisse de la clientèle qui s'est amorcé en 1992 et qui est ininterrompu depuis ce moment.

Tout cela pourrait évidemment n'être que de l'ordre du discours. Un certain nombre de faits confirment cependant que le changement est réel. Ainsi, dans les instances académiques comme la Commission des études et la Sous-commission du 1^{er} cycle, où récemment encore les projets de la FEP se heurtaient invariablement au scepticisme et aux objections tâtilonnes,

l'AGEEFEP note depuis l'automne une grande ouverture et une volonté de collaboration.

Sous le signe de la franchise et de l'ouverture, les relations entre l'Association et la direction de l'Université offrent aussi des perspectives nouvelles. Non seulement l'Université a-t-elle accueilli favorablement la demande de l'AGEEFEP d'étendre en matinée les heures d'ouverture du café-bistrot La Brunante mais encore elle a elle-même mis sur la table le projet de créer, au pavillon Jean-Brillant, un centre de services de la formation continue. Les cours de la FEP seront également concentrés dans ce même pavillon. Il y a quelques mois encore, une telle initiative aurait été impensable.

Dans le processus qui a mené à la nomination d'un nouveau recteur, l'AGEEFEP avait fait entorse à sa tradition de neutralité et donné son appui à M. Robert Lacroix, qu'elle considérait le plus apte à prendre les commandes d'un établissement en crise. Il va sans dire que l'Association a tout lieu aujourd'hui de se féliciter de ce choix. Cela est vrai pour la formation continue, mais aussi pour l'ensemble de l'Université de Montréal.

Dans son histoire, l'AGEEFEP aurait pu, par moments, se sentir justifiée de baisser les bras tant ses revendications et ses dossiers stagnaient ou progressaient à pas de tortue. Elle n'a pas cédé à cette tentation et les événements d'aujourd'hui nous disent qu'elle a eu raison de persévérer.

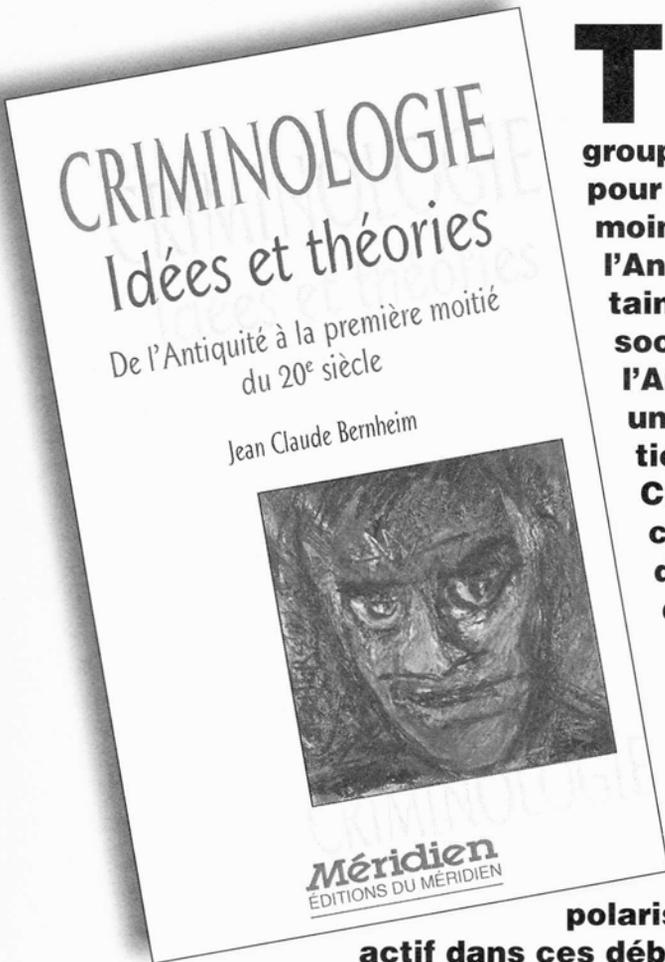
Le président,

Robert Martin

ENTREVUE : JEAN-CLAUDE BERNHEIM

L'insoutenable contradiction de la prison

Claude Garon



Très tôt dans l'histoire, les être humains ont conçu des législations pénales pour régir le comportement des personnes au sein du groupe. En ce domaine comme dans bien d'autres, pour ce qui est des sociétés occidentales du moins, les réflexions des philosophes de l'Antiquité grecque ont exercé une influence certaine sur le développement de la pensée et de la société. Dans *Criminologie, Idées et théories, De l'Antiquité à la première moitié du 20^e siècle* — un ouvrage publié le printemps dernier aux Éditions du Méridien —, le criminologue Jean Claude Bernheim rappelle ainsi que Platon considérait le crime comme «l'expression d'une éducation déficiente ou d'une maladie de l'âme»; la peine devait donc être de nature «éducative». Tout autre était la conviction d'Aristote pour qui «le criminel n'est pas un malade mais un homme dont l'action est volontaire, et le crime est un mal dirigé contre la société»; le châtement doit donc être sévère. D'une certaine façon, les débats publics actuels sur la criminalité se

polarisent souvent dans ces deux tendances. Très actif dans ces débats, Jean-Claude Bernheim est professeur à temps partiel à l'Université d'Ottawa et chargé de cours à la Faculté de l'éducation permanente. C'est aussi un citoyen engagé et un personnage parfois controversé, notamment comme porte-parole de l'Office des droits des détenus depuis 25 ans, et un sévère critique du système carcéral canadien.

Cité éducative : Dans votre livre, vous écrivez qu'on peut considérer Platon comme le précurseur du correctionnalisme moderne, dont un des fondements est la volonté de réhabiliter la personne qui a commis un crime. Il a quand même fallu beaucoup de temps pour que cette idée fasse son chemin.

Jean Claude Bernheim : Cela a pris des siècles, car il fallait au préalable arriver à des structures sociales plus démocratiques. Un pas a été franchi avec la chrétienté, qui a introduit un contexte et des intérêts différents, une approche selon laquelle on considère l'individu comme faisant partie d'un groupe.

Jusque-là, soit qu'on avait du pouvoir, soit qu'on était un instrument au service du pouvoir. Ce n'est cependant qu'au XIX^e siècle que le correctionnalisme s'est traduit de façon concrète.

C. É. : Pouvez-vous préciser le rôle et l'influence de la chrétienté?

J. C. B. : La notion de péché a comporté un effet positif en ce qu'elle a relativisé les comportements des gens par rapport aux conséquences de leurs gestes, parce qu'elle a introduit les notions de reconnaissance de la faute et de volonté de réparer les dommages causés. À un tout autre titre, on peut dire aussi que le droit canon a créé les premières prisons au sens moderne du terme, c'est-à-dire l'enfermement dans une cellule particulière comme sanction de la faute. S'ajoutaient à l'enfermement la prière, le jeûne et l'autoflagellation. On a effectué une enquête sur ce système à la fin du XVII^e siècle. On y décrit la distorsion entre la réalité et les principes qui ont présidé à sa création. C'est quand même fabuleux. Voilà une institution, la religion, fondée sur des principes humanistes, le lien avec Dieu ainsi que les vertus de charité et d'amour du prochain. Quand on regarde ce qui se passe dans la réalité de ces prisons, les bras nous tombent : répression aveugle, abus de pouvoir, non-conformité avec la loi canonique. Si l'on transpose ce phénomène dans le monde moderne, on observe d'ailleurs la même chose : la distorsion entre le discours et la pratique est tout aussi grande.

C. É. : Comment expliquez-vous cette distorsion?

J. C. B. : La réalité des prisons procède d'un système de gestion du comportement des gens. Ce sont les détenteurs du pouvoir qui effectuent cette gestion, qui imposent leurs principes, leur volonté et leur idéologie; ceux qui ne s'y conforment pas sont pénalisés. Il faut savoir que le discours justifie l'institution au nom du bien commun alors que, dans les faits, l'institution profite d'abord à ceux qui détiennent le pouvoir.

C. É. : Il est tout de même indéniable que le crime existe.

J. C. B. : Le crime est dans le fondement même de la nature humaine. Qui n'a jamais violé une loi? Les sociétés humaines évoluent d'ailleurs par la violation des lois. Le syndicalisme en est un bon exemple. Au

départ, c'était un crime que d'en faire la promotion ou de déclencher une grève; ceux qui le faisaient étaient sévèrement réprimés. Il a donc fallu que des gens transgressent la loi pour qu'on en vienne à considérer la syndicalisation comme normale, naturelle, voire appréciable. Sans le viol des lois, la société resterait telle qu'elle est. Or, malgré que nombre de gens se trouvent dans une situation dramatique, il me semble que la société a évolué globalement pour le mieux; on n'a qu'à penser à l'élévation du niveau de vie au cours du dernier siècle.

C. É. : La recherche d'une explication biologique de la criminalité n'a-t-elle pas beaucoup fasciné ceux qui se sont intéressés à la criminalité?

J. C. B. : Oui, car nous avons tendance à chercher des explications simples aux problèmes auxquels nous sommes confrontés. Cette façon très mécanique de voir les choses origine de ceux qui ont pour projet de mener le monde de façon rigoureuse. À l'époque, on ignorait la complexité de l'évolution et on considérait l'humain comme un «construit» qui part d'un petit être et qui finit par donner un homme; on envisageait la criminalité comme un défaut de fabrication qu'il faut réparer. Il y a 20 ans à peine, plusieurs avançaient encore l'explication d'un «chromosome du criminel», ce qui est proprement stupéfiant. Certains cherchent encore ce genre d'explication et je crois qu'il y en aura toujours, car c'est une sorte de fantasme. L'explication biologique est bien sûr réductrice, car l'être humain est très complexe, c'est un être évolutif en ce que les mêmes causes n'entraînent pas toujours les mêmes conséquences. S'il n'en était pas ainsi, nous serions comme des unicellulaires dans un bocal : on en dénombre 1,

10, 100 ou 1 000 et ils sont tous pareils.

C. É. : Personnellement, où cherchez-vous les explications de la criminalité?

J. C. B. : La question de fond que ça soulève est celle-ci : qu'est-ce que le crime? À mon sens, il s'agit d'une construction humaine et là réside l'ambiguïté. Prenons l'exemple suivant. Si vous tuez vos parents, on vous rangera dans la catégorie des criminels odieux. Dans les sociétés anciennes, où la survie était très difficile, il fallait éliminer les bouches inutiles, notamment les personnes âgées. Ou bien on les tuait ou bien elles le faisaient elles-mêmes. Cette pratique avait d'ailleurs toujours cours chez les Esquimaux il y a quelques décennies à peine. L'évolution a fait en sorte que nous disposons maintenant de plus de ressources, et ce qui était normal jadis est devenu un mal. La définition du crime est donc culturelle, contextuelle, elle n'est pas inhérente à la nature humaine à proprement parler. Cela amène une autre question : qui désigne ce qui est un crime? On tombe alors dans la dimension politique, car ce sont bien sûr les détenteurs du pouvoir comme je l'ai dit plus tôt.

C. É. : Les sociétés modernes ont-elles tendance à multiplier les crimes?

J. C. B. : Dans une certaine mesure, oui; dans une autre, non. Les crimes étant liés aux valeurs, il faut se demander : qu'est-ce qui heurte les valeurs? Prenons le cas du vol. Qui pourrait soutenir que le vol est un bienfait dans notre société? Personne, évi-



L'Institut Supérieur d'Homéopathie

Un nouveau choix de carrière professionnelle

Une formation sérieuse et complète basée sur 4 années d'enseignement pratique et théorique
Une formation complémentaire pour tous les thérapeutes
Un enseignement supérieur en formation continue
Pour recevoir notre programme de cours

Tél. : 278-8979

Dr Michel Kaminski
Directeur d'enseignement

5115, rue Hutchison, Montréal (Québec) H2V 4S4

demment. Quand on observe la réaction de la société à l'égard du vol, on constate cependant que cette réaction dépend du type de vol. Si vous «piquez» quelque chose dans un magasin et que vous êtes pris, vous êtes un criminel. Admettons que beaucoup plus tard, lorsque vous avez terminé vos études et que vous êtes devenu prospère, vous retourniez dans le même magasin à l'occasion d'un grand solde. La publicité était cependant trompeuse et vous vous apercevez finalement que ce qu'on vous avait présumément vendu en solde et à bas prix était en réalité plus cher que ce que vous auriez obtenu ailleurs à prix régulier. Ce n'est pas un crime, seulement une pratique commerciale douteuse qui est gérée par les lois civiles et les règles administratives. L'individu qui vole une entreprise, c'est-à-dire le pouvoir économique, est un criminel, mais les actionnaires et les employés d'une entreprise qui volent les individus les uns après les autres, n'en sont pas. Autre exemple : dans notre société, qu'y a-t-il de plus sacré que la vie? Si vous tuez quelqu'un un jour que vous êtes particulièrement de mauvaise humeur, vous commettez un crime. Supposons maintenant que vous travaillez pour une entreprise de construction qui, pour augmenter ses profits, néglige les mesures de sécurité. Un jour, crac, l'échafaudage s'effondre et vous êtes mort. C'est un accident, un bête accident, pas un crime!

C. É. : Ce sont donc les rapports de classes sociales qui définissent le crime.

J. C. B. : Bien sûr et c'est comme ça partout dans le monde. Si l'on prend les communistes — ils sont aujourd'hui peu nombreux —, ils avaient tendance à criminaliser ce qui était contraire aux intérêts de la collectivité; dans les sociétés capitalistes, on a plutôt tendance à criminaliser ce qui porte atteinte à la propriété.

C. É. : Notre société a-t-elle tendance à être plus sévère envers les criminels?

J. C. B. : Globalement, notre société est plus contrôlante et il en va

ainsi sur le plan pénal, même si l'on remplace plus volontiers l'emprisonnement par d'autres mesures comme les amendes, les travaux communautaires, etc. Encore là, revenons aux valeurs et regardons le cas de la violence conjugale. Il n'y a pas si longtemps, un homme pouvait battre sa femme et la société considérait que ce n'était pas un crime. Ce n'est donc pas le fait de frapper quelqu'un qui est en soi criminel; ça dépend de qui frappe qui dans un cadre qui est un rapport de force. Dans cet exemple, ce sont les femmes qui ont modifié le rapport de force par leur action politique. Pour récupérer ce rapport de force, l'État a criminalisé la violence conjugale, mais cela a entraîné un effet de dramatisation : c'est tout noir ou tout blanc. Dans une affaire criminelle, il faut prouver que l'accusé a porté atteinte aux droits de la victime. Si cette preuve est faite et que l'accusé est condamné, il purge sa sentence et il est entièrement quitte avec la victime. S'il est innocenté, la victime est tout autant abandonnée.

C. É. : Mais alors, quelle serait la façon appropriée de traiter ce genre d'affaire?

J. C. B. : Je crois qu'il faudrait substituer aux mesures pénales un processus de responsabilité civile qui obligerait l'auteur d'un acte criminel à indemniser sa victime. Ainsi, il est bien connu que beaucoup de femmes victimes de violence conjugale ne veulent pas porter plainte, car ce qu'elles souhaitent, ce n'est pas la rupture mais le rétablissement d'une relation convenable. Dans le processus de criminalisation, c'est l'État qui s'approprie la victimisation, mais la victime, elle, est rejetée. Si la violence conjugale, qui est un problème réel, était gérée comme une question sociale, on pourrait tenter de trouver des solutions à caractère social comme le counseling, la thérapie, etc. J'ai eu l'occasion d'observer ce genre de système dans des sociétés traditionnelles du Chiapas et de l'Afrique : c'est toute la communauté qui prend en charge la personne souffrant de problèmes de comportement, qui l'encadre et lui impose des exigences.

C. É. : Vous ne croyez donc pas du tout à la fonction éducative de la prison.

J. C. B. : Non, car sur le plan pratique, les détenus sont privés de droits. L'institution carcérale fonctionne selon des principes antidémocratiques qui sont totalement opposés à ceux de la société dans laquelle nous vivons. Dans une société libre, la personne est responsable de ses actes, elle jouit d'initiative personnelle et d'un certain pouvoir d'épanouissement. Tout autre est la prison, qui fonctionne avec des moyens de contrôle très stricts, la répression, la délation et des relations prisonniers-gardiens marqués par la haine. Et, dans cet environnement totalitaire, on prétend préparer les prisonniers à retourner dans un contexte démocratique. C'est aberrant. L'expérience nous dit qu'il est impossible de réformer les gens. On peut leur faire prendre conscience d'un certain nombre de choses, à assumer la responsabilité de leurs actes, mais ils restent fondamentalement ce qu'ils sont.

ANDRÉ LEGAULT AVOCAT

ALARIE, LEGAULT
BEAUCHEMIN
PAQUIN, JOBIN
& BRISSON
A V O C A T S

1259, rue Berri, 10^e étage
Montréal, Québec H2L 4C7
Téléphone: (514) 844-6216
Télécopieur: (514) 844-8129

La beauté d'être en groupe



C'est que *vous* en profitez

Plus fort est le groupe, meilleure est la protection de chaque individu qui en fait partie. C'est de cette idée simple et universelle que La Sécurité, assurances générales s'inspire quotidiennement pour offrir à chaque membre de votre groupe une protection supérieure en matière d'assurance de groupe automobile et habitation.

Parce que nous sommes le chef de file, nous définissons sans cesse l'excellence en assurance de groupe.

La Sécurité, l'assureur recommandé par



Vous profitez ainsi de rabais exclusifs, de protections particulières, d'offres spéciales et de nombreux autres avantages.

Voilà la beauté d'être en groupe!

Informez-vous:

Montréal:

(514) 281-8121 ou 1 800 363-6344

Québec:

(418) 835-6806 ou 1 800 463-4806



**La Sécurité,
assurances générales**

PREMIER EN ASSURANCE DE GROUPE

Claude Garon

L'enseignement à dist

Il y a 30 ans, l'establishment universitaire ne croyait pas à l'enseignement à distance, surtout pas en sciences. Quant au public, il a toujours considéré que la qualité d'un établissement suppose un accès limité. Avec ses quelque 150 000 étudiant-e-s, la Open University a prouvé le contraire : parmi plus de 100 universités que compte le Royaume-Uni, le système d'évaluation de la qualité de l'enseignement a classé la Open University au 11^e rang. En génie, l'établissement a même obtenu une note parfaite de 24 sur 24.

Directement de son bureau londonien, et par Internet plutôt que par satellite, le vice-chancelier de la Open University, Sir John Daniel, a brossé un tableau passionnant de l'importance qu'a prise l'enseignement à distance dans le monde. Il s'adressait aux participant-e-s du 33^e colloque annuel de l'Association canadienne d'éducation des adultes des universités de langue française (ACDEAULF), qui s'est tenu en octobre dernier à Montréal, colloque qui avait pour thème «La formation à distance — Une force vive».

Surtout quand on les compare à l'échelle du Québec, les chiffres sont impressionnants : on dénombre présentement dans le monde une quinzaine d'établissements que Sir Daniel qualifie de «mégauniversités»; toutes sont exclusivement vouées à l'enseignement à distance et toutes offrent de l'enseignement à plus de 100 000 étudiant-e-s. Avec le nombre phénoménal de 600 000 étudiant-e-s, l'université à distance de la Turquie donne le vertige; la Chine suit de près avec plus d'un demi million d'étudiant-e-s. L'Inde, la Thaïlande, l'Indonésie, l'Iran, l'Afrique du Sud, la Corée et la France, entre autres pays, pratiquent également à grande échelle l'enseignement universitaire à distance.

On constate que la plupart de ces pays se caractérisent par leur nombreuse

population et que la majorité d'entre eux n'appartiennent pas au monde occidental. Sir John Daniel estime d'ailleurs que l'enseignement à distance s'est développé en réponse à la crise de l'éducation qui sévit depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Dès ce moment, de nombreux pays n'ont pas disposé des ressources suffisantes pour assurer un accès suffisant aux études universitaires selon le modèle traditionnel. La donnée suivante l'illustre très bien : dans les universités des pays développés, la formation d'un étudiant coûte en moyenne 10 000 \$ U.S par année; avec son système de formation à distance, l'Inde s'en tire avec 350 \$, près de 30 fois moins! Ces chiffres ne disent pas tout — notamment quant à la qualité et à la reconnaissance de la formation offerte — et ils ne disent surtout pas, comme nous le verrons plus loin, que le Québec pourrait espérer d'énormes réductions de coût en se lançant tous azimuts dans l'université virtuelle.

Le coût n'explique cependant pas tout; la flexibilité joue également beaucoup dans le développement présent et à venir de l'enseignement à distance. À cet égard, Sir Daniel désigne nommément les adultes en emploi qui mènent des études à temps partiel et qui n'ont pas toujours la possibilité de se déplacer; la perspective d'étudier à son rythme et selon les périodes personnelles de disponibilité devient alors très séduisante. Dans le cas du Québec s'ajoute certainement la dispersion d'une population peu nombreuse sur un immense territoire. Plus globalement, l'enseignement à distance résulte de l'irrésistible pulsion de l'être humain à innover et à utiliser ses inventions. Cela ne date pas d'hier, selon Sir Daniel, qui attribue à l'apôtre Paul la paternité d'un nouveau modèle pédagogique, lui dont les épîtres étaient lues et expliquées en public. Deux millénaires plus tard, l'invention successive de l'imprimerie, du système postal, de la radio, de la télévision, du magnétophone, de la vidéographie, de l'ordinateur et du modem a

transformé et multiplié les possibilités de transmission de la connaissance.

LE QUÉBEC : UNE TOUT AUTRE ÉCHELLE

Population de seulement sept millions oblige, la question de l'enseignement universitaire à distance se pose différemment au Québec, du moins à certains égards. On observe en premier lieu que, parallèlement à la Télé-Université de l'Université du Québec — un établissement dit «unimodal» en ce qu'il se consacre exclusivement à l'enseignement à distance —, la plupart des autres universités ajoutent graduellement l'enseignement à distance à leurs activités traditionnelles. Elles sont dès lors dites «bimodales». À titre d'exemple, l'Université de Montréal et la Faculté de l'éducation permanente ont retenu l'enseignement à distance comme l'un des axes de développement des prochaines années. Dans un bassin de population très restreint, le sens commun commande que les établissements collaborent à la création de programmes communs. Or, comme l'a rappelé l'un des participants, le mode de financement des universités — essentiellement basé sur le nombre de crédits — fait en sorte que la concurrence entre les établissements constitue l'«état naturel» de notre système universitaire.

Cette difficulté est heureusement surmontable et l'un des ateliers du colloque a cerné quatre formules de collaboration qui ont fait leurs preuves :

1. La commandite d'une entreprise ou d'une corporation professionnelle qui souhaite parfaire la formation de ses employé-e-s ou de ses membres. L'avantage ici tient essentiellement au fait que le commanditaire assume une bonne partie, voire la totalité, du coût de conception et d'édition du cours. On note cependant un inconvénient : le cours est réservé exclusivement aux employé-e-s de l'entreprise ou aux membres de la corporation professionnelle.

2. Les projets réalisés dans le cadre de l'entente mise au point par la

ance a fait ses preuves

Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ). Cette entente stipule que l'université qui autorise un étudiant-e à s'inscrire à un cours à distance dans un autre établissement conserve les droits de scolarité; l'université d'accueil y trouve aussi son compte puisqu'elle touche la subvention gouvernementale.

3. Les cours à risques partagés. La Télé-université ne disposant que d'un corps professoral très restreint, elle doit faire appel aux professeur-e-s des autres universités. Dans ce cas, le partage des responsabilités confère à la Télunq la tâche d'édition et de diffusion du cours, et elle perçoit la subvention gouvernementale; les droits de scolarité vont bien sûr au partenaire et ils sont partagés lorsqu'il y en a plus d'un.

4. La création de programmes conjoints. C'est la formule la plus difficile à réaliser. La Télunq et l'École des Hautes Études Commerciale y sont cependant parvenues dans un programme de deuxième cycle en finances. Dans ce cas, le diplôme décerné porte le sceau des deux établissements.

Cela dit, qu'il y ait ou non collaboration, le bassin québécois d'étudiant-e-s demeure limité et les programmes susceptibles d'être exportés constituent l'exception plutôt que la règle. De plus, si l'enseignement à distance peut toujours s'effectuer avec des moyens traditionnels — c'est-à-dire de la documentation écrite acheminée par la poste, des vidéocassettes ou des émissions diffusées à Télé-Québec ou par le consortium interuniversitaire CANAL —, la plupart des spécialistes s'entendent pour dire qu'on recourra de plus en plus aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Or, celles-ci coûtent cher et l'équipement doit être renouvelé régulièrement pour cause d'obsolescence. Si l'on ajoute à cela qu'il faut de 12 à 18 mois pour créer un cours à distance qui respecte les standards de qualité de l'université québécoise et qu'il faut de surcroît mettre sur pied une équipe de tuteurs compétents

pour répondre aux questions des étudiant-e-s, ce n'est pas la réduction du coût de la formation universitaire, mais plutôt l'accessibilité accrue aux études qui devrait motiver le développement de l'enseignement à distance.

D'AUTRES PHÉNOMÈNES

Au-delà de la question financière, les participant-e-s au colloque de l'ACDEAULF ont exposé de nombreuses facettes de l'enseignement à distance. En vrac, notons les observations suivantes :

— Gare à l'illusion technologique! Dans les années 70, l'introduction de l'audiovisuel devait transformer radicalement l'école. Or, la réalité a anéanti en quelques années cette velléité de révolution. La leçon à retenir — il est étonnant qu'on ait ignoré ce truisme —, c'est évidemment que la technologie ne constitue toujours qu'un moyen, pas une fin, et qu'en éducation, il faut évidemment se préoccuper d'abord de l'étudiant-e.

— La clientèle dite adulte est nettement majoritaire en enseignement à distance. Or, du moins à l'université, on constate que ces étudiant-e-s maîtrisent moins les nouvelles technologies que leurs condisciples du 1^{er} cycle régulier. Les données recueillies par le Centre collégial d'enseignement à distance indiquent par ailleurs que les étudiant-e-s de plus de 25 ans suivent plus de cours à distance, qu'ils affichent un taux d'abandon moindre et un pourcentage de réussite supérieur. L'explication? Un autre truisme : en général, le passage des ans confère aux personnes une plus grande autonomie!

— Une langue claire, un graphisme agréable et le support de tuteurs bien préparés à jouer leur rôle : telles sont, selon Sir John Daniel, les règles de base d'une pédagogie efficace en enseignement à distance. Chez les étudiant-e-s qui disposent d'un ordinateur, on observe par ailleurs une tendance à rompre l'isolement qui a caractérisé jusqu'à maintenant l'enseignement à distance en communiquant régulièrement avec leurs pairs. À la

Open University, on note ainsi que 40 000 des 150 000 étudiant-e-s sont «en ligne» et qu'ils s'échangent quotidiennement 200 000 messages. Les spécialistes suivent de près le phénomène, car il pourrait s'agir de l'émergence de communautés virtuelles d'apprentissage.

— Lorsqu'on propose à un professeur-e de réaliser un cours destiné à l'enseignement à distance, il est en général porté à penser qu'il lui suffit de s'amener avec son plan de cours et quelques acétates. Or, en raison même de l'absence du professeur-e, un cours à distance efficace suppose une réflexion approfondie sur le processus d'apprentissage et une présentation beaucoup plus rigoureuse de la matière que ce qui est requis en classe. L'exercice, qui comporte une collaboration étroite avec des spécialistes de la médiatisation, serait parfois frustrant. On note également que beaucoup de professeur-e-s d'universités n'ont que des connaissances rudimentaires en pédagogie; ils auraient aussi tendance à croire qu'ils sont les meilleurs dans leur domaine.

— À tort ou à raison, le monde syndical aurait tendance à percevoir l'enseignement à distance comme une menace à l'intérêt de ses membres. Il est par ailleurs indéniable que l'enseignement à distance entraîne une modification de la fonction de l'enseignant-e : de transmetteur de la connaissance, il est appelé à se transformer en facilitateur-tuteur dans la démarche de l'étudiant-e. Cela ne se fera visiblement pas sans heurts.

Tels sont donc quelques-uns des enjeux qui détermineront l'avenir de la formation à distance au cours des prochaines années. En sus des décisions politiques et budgétaires de l'État et des établissements d'enseignement, un autre facteur pourrait être déterminant selon le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Robert Leroux : «En matière de formation, l'université constitue aujourd'hui une ressource parmi d'autres. Ce sont les étudiants qui vont dicter nos choix, notre ligne de conduite.»

RELANCE DE LA FORMATION

Une assemblée générale sous

C'est sous le signe de l'optimisme que s'est déroulée l'assemblée générale de l'AGEEFEP, le 15 novembre dernier. Et pour cause : plus que jamais dans le passé, l'Université de Montréal entend faire de la formation continue l'un des axes de développement de l'établissement et c'est à la Faculté de l'éducation permanente qu'incombera une bonne part de cette responsabilité. Le renouvellement du rectorat, en juin dernier, a aussi marqué le début d'une nouvelle ère dans les relations entre l'Association et la direction de l'U. de M.

Comme le note le document remis aux participant-e-s à l'assemblée générale, le premier signe de ce renouveau a été la nomination de M^{me} Claire McNicoll comme vice-rectrice au 1^{er} cycle et à la formation continue : «À strictement parler, y lit-on, c'est la première fois que la responsabilité de la formation continue échoit de façon aussi explicite à un palier aussi élevé de la hiérarchie de l'U. de M.» Dans l'allocution qu'il a prononcée en octobre devant la communauté universitaire, le recteur, M. Robert Lacroix, a précisé le rôle de la FEP : «Elle identifiera de nouveaux besoins de formation à satisfaire, canaliser les demandes en provenance des différents milieux vers les facultés concernées et fournira l'appui logistique requis à la conception et à la mise sur pied de nouveaux programmes, au deuxième comme au premier cycle.

Parallèlement, elle continuera d'offrir des programmes de certificat destinés majoritairement aux personnes en emploi qui désirent confirmer ou réorienter leur compétence professionnelle.»

Si la dernière partie de cet énoncé étonne peu, il en va tout autrement de l'appel lancé aux autres facultés de s'engager elles aussi dans la formation continue et de le faire en collaboration avec la FEP, y compris au deuxième cycle. Il s'agit là d'un virage majeur comparativement à l'époque très récente où les projets de développement de la FEP se heurtaient tantôt à la tiédeur, tantôt à l'obstruction. Est-ce là une conséquence de l'assurance et de la fermeté avec lesquelles le rectorat semble vouloir mener son plan de relance? Quoi qu'il en soit, et pour ce qui est de la formation continue, l'AGEEFEP a observé ces derniers mois une prise de conscience, dans la communauté universitaire, que le succès de ce plan suppose la collaboration entre les facultés. À ce point de vue, la culture de l'établissement semble donc en très nette évolution.

LES CONDITIONS DE LA RELANCE DE LA FEP

Préalablement à l'allocution du recteur devant la communauté universitaire, le comité exécutif de l'AGEEFEP avait rencontré le rectorat au complet pour discuter des dossiers prioritaires de l'Association. Celle-ci a particulièrement insisté sur les conditions de la relance de la FEP :

1. La création de nouveaux programmes : «La création de programmes dans de nouveaux champs de connaissances ou de nouvelles problématiques sociales a toujours constitué une caractéristique de la FEP et une condition du maintien de la clientèle. Or, la Faculté n'a créé aucun nouveau certificat au cours des dernières années, ce qui a

contribué non seulement à la diminution du nombre d'étudiant-e-s- mais aussi à la réduction de sa part de marché», lit-on dans le document de l'assemblée générale. Depuis ce moment, la Faculté a annoncé l'ouverture, pour le trimestre qui vient de débiter, du certificat «Petite enfance et famille : intervention précoce» (voir page 16). D'autres projets de programmes sont à l'étude et seront vraisemblablement ouverts au cours de la prochaine année.

2. Dans les dernières années, le nombre d'étudiant-e-s qui suivent leurs cours sur le campus a nettement diminué; par contre, l'enseignement à distance et les activités hors campus ont été en croissance. Dans ce dernier cas, le document de l'assemblée générale posait un problème, cette fois dans les termes suivants : «Les règles actuelles de financement de la Faculté font que celle-ci bénéficie d'une marge de manœuvre financière trop étroite pour développer et maintenir ses hors campus. La direction de la Faculté a indiqué clairement que, faute de disposer d'un budget adéquat de développement, elle abandonnerait tout simplement ses activités hors campus.» Là aussi, il y a lieu d'être optimiste, car le recteur a plaidé en faveur des hors campus et de l'enseignement à distance.

3. L'Association réclame depuis plusieurs années que les personnes qui ont réussi trois certificats dans un même champ disciplinaire obtiennent un baccalauréat avec appellation (BACCAP) qui refléterait plus fidèlement la nature de leurs études. Cela existe d'ailleurs à l'École des Hautes Études Commerciales ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. Ce dossier est stagnant, mais le comité conjoint FEP-AGEEFEP entend lui redonner vie au cours de la prochaine année. On décèle également une ouverture nouvelle quant à la possibilité d'offrir aux étudiant-e-s de la FEP des certificats de 2^e cycle, ce

IN CONTINUE À L'U. DE M. le signe de l'optimisme

qui figure aussi dans les revendications de l'Association.

4. En ce qui a trait aux équivalences de cours, le document de l'assemblée générale notait ceci : « Depuis les États généraux sur l'éducation, un large consensus s'est dégagé dans le monde universitaire sur la nécessité d'instaurer un système d'équivalences de cours. Il va de soi que l'AGEEFEP se réjouit de cette ouverture nouvelle, elle qui a investi plus de 40 000 \$, il y a quelques années, dans une cause judiciaire portant précisément sur cette question. » Pour ce qui est de la reconnaissance des acquis expérimentiels, il est probable qu'elle fera partie de la future politique de la formation continue, principalement dans le réseau de la formation de la main-d'œuvre ainsi qu'au secondaire et au collégial. À l'université, hormis pour l'admission, la reconnaissance des acquis est pour ainsi dire inexistante. L'AGEEFEP n'entend cependant pas lâcher prise sur cette question, comme le dit explicitement son document : « La FEP a certes mené un très modeste projet expérimental en cette matière, mais il était si restrictif qu'il était au départ voué à l'échec. L'Université de Montréal a l'avantage de disposer d'une faculté vouée à l'éducation permanente, à la formation continue, et l'Association estime toujours que la FEP aurait beaucoup à gagner en instaurant un système de reconnaissance des acquis. Le comité FEP-AGEEFEP qui a été créé il y a quelques années déjà tentera d'ailleurs de remettre le dossier sur les rails au cours de la prochaine année. »

DÉFENDRE NOTRE DROIT DE REPRÉSENTATION

Au nombre des nuages qui assombrissent toujours les relations entre l'Université et l'AGEEFEP, il y a le retard de l'Université à reconnaître et à appliquer pleinement les droits de représentation prévus dans la *Loi sur l'accréditation*

et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants. Ce problème comporte deux volets distincts : l'absence de l'AGEEFEP au Conseil de l'université (conseil d'administration) et le refus de reconnaître comme membres de l'Association les étudiant-e-s inscrits à des activités de formation continue non créditées de la FEP.

Au regard du premier volet, le principe de la loi sur les associations étudiantes est le suivant : une association étudiante accréditée nomme elle-même ses représentant-e-s dans toutes les instances de l'établissement où siègent des étudiant-e-s. Le problème vient de ce que la Charte de l'U. de M. prévoit seulement deux représentant-e-s étudiants au Conseil de l'Université alors que la Loi distingue trois catégories d'étudiant-e-s : le 1^{er} cycle, les études supérieures et l'éducation permanente. La Fédération des associations étudiantes du campus de l'U. de M. (FAECUM) représente les deux premières catégories; l'AGEEFEP, l'éducation permanente.

Or, pour des raisons qui tiennent à la fois de la tradition de l'établissement et de la relative marginalité où ont toujours été maintenues la FEP, l'AGEEFEP et l'éducation permanente, le Conseil n'a accueilli à ce jour en son sein que des étudiant-e-s ou d'ex-étudiant-e-s provenant de la FAECUM. Le scénario s'est d'ailleurs répété le printemps dernier lorsque le Conseil a dû combler le poste d'un étudiant-e dont le mandat était échu.

Notons cependant que ce dernier événement s'est produit sous l'ancienne administration et que la direction actuelle semble beaucoup plus ouverte à la présence de l'AGEEFEP au Conseil. Question d'étayer son argumentation, l'Association a commandé cet automne un avis juridique qui contribuera vraisemblablement à dénouer l'impasse.

L'autre volet litigieux concernant notre droit de représentation date de plu-

sieurs années déjà : tant la FEP que l'Université refusent de reconnaître comme membres de l'AGEEFEP les étudiant-e-s inscrits à des activités de formation continue non créditées.

Ce qui se trouve en cause ici, c'est le droit d'association, l'un des droits fondamentaux reconnus dans toutes les chartes de droits et libertés, ainsi que la portée de notre accréditation. Dans ce dernier cas, précisons que la loi sur les associations étudiantes ne fait aucune distinction entre la formation créditée et non créditée. Selon l'agent d'accréditation responsable de l'application de la Loi, il en découle que toute personne engagée dans une activité pédagogique doit être considérée comme un étudiant-e, que cette activité soit sanctionnée ou non par des crédits.

Là aussi, l'AGEEFEP a bon espoir d'en venir à une entente avec l'Université et la FEP. Toutefois, qu'il s'agisse de l'un ou l'autre volet de notre droit de représentation, il est clair que l'Association ne peut se soustraire à la responsabilité de défendre l'application intégrale de la loi sur les associations étudiantes, car les droits constituent le principal rempart contre l'arbitraire et les droits qu'on néglige de défendre finissent par se perdre.

D'AUTRES DOSSIERS

De nombreuses questions ont été abordées au cours de cette assemblée générale, dont la relance du café-bistrot La Brunante et le projet de création d'un Centre de services de la formation continue au pavillon Jean-Brillant (voir pages 22 et 23). L'aide financière aux étudiants à temps partiel, les états financiers de l'année 1997-1998 ainsi que les deux projets de politique gouvernementale, portant respectivement sur la formation continue et les universités, étaient également inscrits à l'ordre du jour. Il en est question dans les prochaines pages.

Un enjeu majeur pour la FAEUQEP : le f

Claude Garon

Tout comme elle a été associée à toutes les étapes des États généraux sur l'éducation, la Fédération des associations étudiantes universitaires du Québec en éducation permanente (FAEUQEP) participera activement cet hiver à la consultation publique qui mènera à l'adoption d'une politique de la formation continue et à une politique sur les universités. Dans les deux cas, la Fédération se concentrera sur un enjeu majeur : le maintien du mode de financement des programmes de certificat.

Si le document de consultation sur la politique de la formation continue est à peu près muet sur le sujet — ou si vague qu'il est impossible d'en conclure quoi que ce soit —, il en va tout autrement de celui sur l'avenir des universités, qui pose les deux questions suivantes : «Les programmes courts devraient-ils continuer à recevoir un financement public comparable aux activités incluses dans les programmes de baccalauréat?» et «Dans la perspective où certaines formations courtes sont liées à une compétence en emploi, à qui appartient-il de financer cette "employabilité"?»

Pour l'essentiel, ces questions sont de la même nature que celles qu'ont posées le Conseil des universités en 1985 et le Groupe de travail sur le financement des universités en 1997. Seul un énergique mouvement de protestation — on se rappellera la campagne des cartes postales orchestrée à cette dernière occasion — a permis d'éviter le définancement des programmes de certificat, une mesure qui limiterait l'accès aux études

universitaires pour les quelque 65 000 étudiantes et étudiants inscrits dans ces programmes.

L'argumentation de la FAEUQEP se fonde notamment sur le fait qu'il n'existe aucune étude sur la contribution des programmes de certificat à la scolarisation des Québécois si bien que le doute sur la valeur de ces programmes découle essentiellement d'un préjugé des universitaires traditionnels et du ministère de l'Éducation à l'égard de l'éducation permanente, de l'éducation des adultes et de la formation continue. Après tout, si des dizaines de milliers d'adultes poursuivent annuellement des études dans ce type de programmes et cela, depuis trois décennies, ce doit bien être parce qu'ils y trouvent leur compte.

La Fédération a été particulièrement étonnée de l'introduction de la notion d'«employabilité» comme critère éventuel de financement, un concept utilisé jusqu'à maintenant dans le contexte très particulier des chômeurs à long terme, des bénéficiaires de l'aide sociale et des personnes qui ne disposent pas des habiletés, connaissances et comportements élémentaires pour occuper un emploi. On parle plus précisément ici de gens dont les compétences en écriture et en calcul sont inexistantes ou quasi inexistantes, ou se situent au niveau du début du secondaire, voire du primaire, qui n'ont aucun métier, même semi-spécialisé, ou qui sont demeurés si longtemps à l'écart du marché du travail qu'ils en ont perdu les qualités d'automotivation, de ponctualité et d'assiduité indispensables pour occuper un emploi. «Ce concept, lit-on dans le mémoire de la Fédération, est manifestement vide de sens dans le contexte de la formation continue universitaire, où 85 % des étudiant-e-s sont admis en vertu des conditions généralement exigées dans les universités — c'est-à-dire d'être titulaires d'un Diplôme d'études collégiales ou l'équivalent — et où plus de 20 % ont déjà un baccalauréat ou une maîtrise.

Qui plus est, plus de 80 % de ces étudiants occupent un emploi, souvent depuis de très nombreuses années, et il s'agit en majorité d'emplois spécialisés.» Plus loin, le mémoire ajoute : «Une chose est sûre : puisque les diplômés universitaires affichent un taux de chômage moindre que tous les autres groupes, il faut en déduire que tous les programmes universitaires contribuent en bout de course à la qualification à l'emploi — y aurait-il par hasard des programmes qui viseraient à former des chômeurs? — et nous ne voyons pas comment il serait possible de distinguer sur cette base les programmes courts des programmes de baccalauréat.»

En conclusion de son mémoire, la Fédération rappelle d'ailleurs sans ambiguïté l'importance qu'elle accorde au financement : «Tant que cette hypothèque ne sera pas levée, les autres questions dont nous avons traité dans les pages précédentes demeureront subsidiaires. Si le projet de politique sur les universités qui suivra le processus en cours devait ressembler à ce qui se dessine dans les deux documents de consultation, nous n'aurions guère le choix de nous opposer à son adoption.»

LES ÉQUIVALENCES DE COURS

La question du financement serait-elle réglée, la FAEUQEP aurait par ailleurs à se réjouir d'un certain nombre d'initiatives à venir, notamment sur la question des équivalences de cours. Depuis les États généraux, chacun convient qu'il est coûteux, injuste et absurde que des étudiantes et étudiants, lorsqu'ils changent d'université, doivent reprendre un ou des cours qu'ils ont déjà suivis et réussis.

Pour solutionner définitivement ce problème, la Fédération préconise la création d'une table d'équivalences pour tous les cours qui se donnent dans les universités. On n'en est cependant pas là, car si les universités conviennent du bien-fondé du problème, le fait demeure qu'il n'est pas dans leur intérêt financier d'accorder des équivalences de cours.

inancement des certificats

Chaque fois qu'elles le font, elles se privent à la fois des droits de scolarité et de la subvention par crédit du ministère de l'Éducation. Le même phénomène explique sans doute en bonne partie la tiédeur, pour ne pas dire l'immobilisme des universités dans la reconnaissance des acquis expérimentiels. Au cours des prochains mois, la FAEUQEP insistera sur cette dimension tant auprès de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) qu'aux audiences publiques sur l'avenir des universités.

L'AIDE FINANCIÈRE

C'est le même périlleux passage du principe à la réalité que sera appelée à franchir cette année l'une des plus importantes revendications de la Fédération : l'aide financière — en prêts, non en bourses — aux étudiant-e-s à temps partiel inscrits à un minimum de six crédits de cours, le prêt devant couvrir les droits de scolarité, les frais afférents et la matériel didactique.

La Fédération peut en effet considérer comme acquis le principe de cette aide financière. Au cours de la dernière campagne électorale, dans un débat sur l'éducation des adultes organisé par l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), tant la ministre, M^{me} Pauline Marois, que le critique du Parti libéral en éducation, M. François-Henri Gauthrin, ont convenu de l'opportunité de cette mesure. Le premier ministre lui-

même en avait d'ailleurs fait une promesse, devant les étudiant-e-s de l'Université de Montréal, au début de la campagne électorale.

Au préalable, l'Assemblée nationale devra adopter une loi qui encadrera une réforme de tout le régime de l'aide financière, que le mouvement étudiant réclame évidemment à cors et à cris. La FAEUQEP sera officiellement associée à l'exercice. Elle devra veiller au grain au moment où l'on définira les barèmes selon lesquels sera consentie l'aide financière, par exemple à partir de quel revenu une personne sera admissible ou encore la considération du revenu du conjoint dans l'octroi de l'aide, ce dernier aspect étant particulièrement important pour les femmes, qui comptent pour environ 70 % de la clientèle adulte à l'université.

LES HORS CAMPUS

La Fédération s'intéresse aussi beaucoup aux activités hors campus des universités, souvent le seul moyen d'accès aux études universitaires dans les régions. Depuis les États généraux sur l'éducation, elle réclame d'ailleurs la création en régions de guichets uniques interordres qui canaliserait la demande de formation des adultes, souvent déconcertés devant le très grand nombre de programmes de formation offerts. Un tel organisme favoriserait la concertation et la rationalisation de l'offre.

La Fédération a aussi obtenu une bourse étudiante du ministère de l'Éducation pour mener une étude sur un problème particulier. Il semble en effet que, dans certains hors campus, on ouvre des programmes avec la cohorte minimale pour en assurer la viabilité financière. En cours de route, au fil des abandons, arrive un moment où il ne reste plus suffisamment d'étudiant-e-s pour offrir des cours; ceux qui ont persévéré n'ont aucune possibilité de terminer leur projet ou, au mieux, doivent en remettre la poursuite à plus tard. Entre autres, l'étude cherchera à évaluer l'étendue du problème et, éventuellement, à proposer des solutions.

UNE HAUSSE DE LA COTISATION

Conscientes de la nécessité de donner à la Fédération les moyens d'exercer son rôle de porte-parole national des adultes, les associations membres ont unanimement accepté une hausse de la cotisation de 0,50 \$ à 1,50 \$. L'augmentation permettra notamment d'assurer à la Fédération un secrétariat permanent. Dans le cas de l'AGEEFEP, cette dépense supplémentaire est absorbée dans le budget régulier de l'Association.

Rappelons que les partenaires de l'AGEEFEP dans la FAEUQEP sont la McGill Association of Continuing Education Students, l'Association des étudiants hors campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières ainsi que l'Association des étudiants de l'Université du Québec à Hull. Le président de la Fédération est M. Denis Sylvain, qui est aussi le secrétaire général de l'AGEEFEP.

socp

Service d'orientation et
de consultation psychologique

Au Centre d'information scolaire et professionnelle du SOCP, vous trouverez :

- des réponses à vos questions sur les études universitaires et collégiales
- une vaste documentation sur les professions, le marché du travail et les programmes d'études au Canada et à l'étranger
- des formulaires de demande d'admission
- des ressources informatiques : Repères, Séjours et Internet

Consultations gratuites et sans rendez-vous

lundi, jeudi et vendredi de 9 h à 17 h
mardi et mercredi de 9 h à 20 h

(514) 343-7890 www.socp.umontreal.ca

santé

Service de santé

Clinique médicale	343-6452, poste 3
Soins infirmiers, vaccination et prévention MTS-SIDA	343-6505
Consultations en nutrition et <i>Votre poids vous pèse?</i>	343-6853
Physiothérapie, radiologie et analyses de laboratoire	343-6513

Session de groupe *Votre poids vous pèse?*

Pour les femmes ayant un problème de poids ou d'obsession de la minceur
mercredi 27 janvier au 31 mars 1999 de 18 h à 21 h

www.sante.umontreal.ca



Université de Montréal
Services aux étudiants

2101, boul. Édouard-Montpetit (en face du CEPSUM)

UN NOUVEAU PROGRAMME DE CERTIFICAT À LA FEP

Petite enfance et famille : intervention précoce

Qu'elles soient à l'emploi des garderies, des écoles, des CLSC, des centres jeunesse ou des organismes apparentés, les personnes qui travaillent auprès des enfants ont une occasion unique de parfaire leur formation grâce au nouveau certificat «Petite enfance et famille : intervention précoce» de la Faculté de l'éducation permanente.

Comme tous les certificats qu'a créés la FEP depuis le début des années 90, il s'agit d'un programme «multidisciplinaire à la fois théorique et pratique» qui a pour objectif général de procurer aux étudiant-e-s «une vision globale et critique et de les outiller dans leur pratique», lit-on dans le dossier pédagogique du vice-décanat à la planification et au développement. Au nombre des objectifs spécifiques, on note aussi que le programme vise à «reconnaître et comprendre les capacités, le potentiel et les problèmes des jeunes enfants et de leur famille, [...] d'instrumenter leur pratique en matière d'intervention précoce, [...] de mieux s'outiller pour intervenir en contexte d'interdisciplinarité et de faire une réflexion critique et éthique sur leur intervention».

L'une des originalités de ce programme consiste à ne comporter que

trois crédits de cours obligatoires, une caractéristique qui découle de la diversité de la clientèle potentielle, de ses besoins et de la pluralité des formations antérieures. Ces trois crédits obligatoires sont d'ailleurs constitués de trois activités de 1 crédit — PEF 1000, PEF 2000 et PEF 3000 — la première étant une activité d'orientation; la deuxième, une activité d'étape; et la troisième, une activité de synthèse et d'intégration. «Une telle structure permettra à chacun de se bâtir, avec l'aide de son responsable de programmes — et, au besoin, de son milieu de travail — un profil de formation et un parcours d'apprentissage individualisé. Ce type de structure commandera de la part de la faculté d'une attention toute particulière soit accordée à chaque candidat à l'entrée du programme, puis de manière périodique», lit-on dans le dossier pédagogique.

Les observateurs de la FEP ne pourront que se réjouir de l'importance qui est accordée à l'encadrement de l'étudiant-e dès son entrée dans le programme, car c'est probablement là l'une des mesures qui pourra le mieux contribuer à la persévérance. Le document de la Faculté parle même d'un «contrat d'apprentissage étudiant-université établissant dans ses grandes lignes le cheminement possible de l'étudiant dans le programme sur la base de sa préparation scolaire, de son expérience professionnelle, de ses besoins, attentes et contextes».

Outre les trois cours obligatoires de 1 crédit chacun, les étudiant-e-s du programme devront suivre de 21 à 27 crédits de cours à option portant le signe PEF; on en dénombre une quinzaine et il s'agit de cours qui ont été créés spécialement pour ce programme; ils pourront aussi s'inscrire à un maximum de 6 crédits de cours complémentaires ou au choix.

Pour ce qui est de l'enseignement et du matériel pédagogique, selon la Faculté, ce ne sont pas les ressources qui manquent, d'abord dans les autres facultés de l'U. de M., qui comptent maints spécialistes de la petite enfance et de la société, ainsi que dans le réseau public et parapublic. Les deux types de ressources seront mises à contribution, car la FEP voit dans le «maillage des ressources universitaires et des milieux» une façon efficace de faire avancer la connaissance et de répondre plus efficacement aux besoins de formation des personnes et de la société.

Les conditions d'admission à ce programme sont celles normalement exigées à la FEP, à savoir d'être titulaire d'un DEC professionnel dans un domaine pertinent au certificat, d'être titulaire d'un DEC général et d'avoir une expérience pertinente de travail d'au moins un an ou d'avoir à son actif des études universitaires dans un domaine pertinent.

SERVICE DE PLACEMENT POUR FINISSANTS ET ÉTUDIANTS



Service universitaire de l'emploi

Emplois

- temps plein
- temps partiel
- été

- Ateliers de recherche d'emploi
- Counseling d'emploi
- Centre de documentation
- Journées-carrière

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
3^e étage
(514) 343-6736

<http://207.96.217.58>
emplois@hotmail.com

lundi au vendredi
de 9 h à 17 h

mardi et mercredi
de 17 h à 19 h,
sur rendez-vous,
pour les étudiants de la FEP



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service universitaire de l'emploi

À la recherche d'un emploi? Passez nous voir!

LES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL DE PROGRAMME

Des présidents de classe «virtuels»?

Normand Bélisle

Vice-président aux affaires académiques

Plusieurs d'entre-vous se souviennent probablement du rôle de président ou présidente de classe qui avait cours il y a quelques années. Vous pensiez que cette pratique, associée aux classes du primaire et du secondaire, était révolue? Détrompez-vous, non seulement une telle représentation existe-t-elle toujours, mais elle a trouvé sa niche à l'université tout en passant en mode statique au mode virtuel. Passer du mode statique au mode virtuel demande toutefois une redéfinition des fonctions tout comme une nouvelle appellation. Aujourd'hui on les appelle des représentants (ou représentantes) au Conseil de programme!

Ceux et celles qui souviennent du rôle de président ou de présidente de classe, ou ceux et celles qui ont eu l'insigne honneur de l'être, se rappelleront sûrement d'un titre d'apparat que bien peu de cancras pouvaient espérer obtenir. Le rôle avait bien souvent une importance toute relative et dépendait de l'initiative du professeur. Les présidents d'alors étaient élus par l'ensemble de la classe concernée dans ce qui serait convenu d'appeler «élection 101» et leur rôle s'apparentait beaucoup à celui d'un sénateur. De plus, à chaque rentrée scolaire, il fallait recommencer la cabale pour obtenir le poste convoité.

Aujourd'hui, les choses ont bien changé. Avec les polyvalentes et les cegeps, avec la disparition des classes «statiques» et la mobilité des élèves et des professeurs, ce rôle de président de classe s'est retrouvé au rayon des archaïsmes. Pourtant, dans notre société de plus en plus individualiste, rarement aura-t-on eu autant besoin de porte-

parole capables de nous représenter, de porter nos doléances, d'unir nos récriminations isolées et de défendre nos droits. Qui d'entre-vous n'a pas déjà entendu parler d'accessibilité à l'éducation, de qualité de l'enseignement, de services appropriés? Vous-êtes-vous déjà demandé quels étaient les moyens qui permettaient d'apporter les correctifs nécessaires? Le rôle de représentant étudiant au sein d'un Conseil de programme de certificat est un de ces moyens que privilégie la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal. Cette fonction fait partie intégrante des structures de votre association étudiante, l'AGEEFEP, et elle contribue pour beaucoup à l'amélioration de l'enseignement qui vous est offert.

À la FEP, on compte autant de conseils de programme qu'il existe de certificats et, dans chacun d'eux, quatre postes sont réservés aux étudiants, les autres postes étant dévolus à des représentants du corps professoral, aux responsables du programme et à des représentants du milieu ayant une fonction ou une profession en lien avec le programme. Normalement, chaque conseil de programme se réunit deux fois l'an ou au besoin et, lors de ces réunions, il est question du contenu du programme, des améliorations à y apporter, des modifications requises pour actualiser le contenu du certificat, bref de sujets qui concernent tous les étudiants et étudiantes inscrits à un certificat. Pas tout à fait le rôle de président de classe!

La particularité de ce rôle de représentant est qu'il fait de vous un président de classe «virtuel». Lorsque vous devenez représentant sur un Conseil de programme, vous ne représentez pas seulement votre classe, mais l'ensemble des étudiants et des étudiantes inscrits au même certificat que vous. La durée du mandat d'un représentant étant de deux ans, vous aurez donc l'occasion de naviguer d'une classe à l'autre au gré de votre choix de cours, explorant ainsi de

nouvelles approches d'enseignement et de nouvelles doléances de votre nouveau groupe de condisciples.

Ce rôle de représentant virtuel représente quelques heures de travail par trimestre et il donne l'occasion aux titulaires de prendre part aux discussions sur la structure même des programmes dans lesquels ils sont inscrits. À ce titre, vous serez aux premières loges lorsque vient le temps d'apporter des changements à un programme de certificat et votre évaluation des changements proposés est des plus importantes. Il en va de même pour l'évaluation de l'enseignement. Qui est mieux placé qu'un étudiant pour donner son opinion sur la qualité de l'enseignement et les objectifs d'un programme?

La procédure à suivre pour être nommé représentant ou représentante est fort simple. Il y a l'option de l'assemblée générale biannuelle de l'AGEEFEP où vous avez la possibilité de soumettre votre candidature, ou encore «l'autoproclamation». Comme plusieurs sièges sont disponibles pour un même conseil de programme, il arrive fréquemment que des postes de représentants soient vacants. En communiquant avec votre association étudiante (842-3678), vous pourrez obtenir l'information concernant votre conseil de programme et, dans un cas de vacance, il vous est possible de poser votre candidature, même en cours de session. Cette candidature est alors transmise au comité de nomination pour validation. Dès l'acceptation de votre candidature, vous serez mis en contact avec vos pairs, les autres étudiants membres du conseil de programme pour lequel vous postulez.

Si vous en êtes à votre première expérience de représentant virtuel, votre association étudiante vous offrira la formation et l'encadrement requis pour mener à bien vos fonctions. Une occasion unique de faire valoir vos droits et ceux de vos collègues de classe auprès de la direction de la FEP. Pourquoi la laisser passer?

LE PRÉSIDENT DU CRQ PLAIDE pour Québec

Très heureux de la décision de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'éducation permanente d'accroître les activités hors campus de l'établissement, le président du Conseil régional de l'AGEEFEP à Québec (CRQ), M. Alain Tremblay, plaide ardemment en faveur de la Vieille Capitale comme l'un des points d'ancrage de cette offensive. La FEP, rappelle-t-il, est présente à Québec depuis une quinzaine d'années, elle a pignon sur rue au Collège Saint-Charles-Garnier et la région compte un important bassin de population pour qui les programmes de certificat de la FEP constituent des occasions privilégiées de perfectionnement. La clientèle de la Faculté à Québec a certes beaucoup diminué au cours des dernières années, mais M. Tremblay attribue le phénomène au fait que les étudiant-e-s ont terminé leur programme et que la FEP n'a pas ouvert de nouveaux certificats. Au moment d'écrire ces lignes, la Faculté n'avait pas indiqué le nombre de hors campus qu'elle entendait développer non plus que les régions qu'elle privilégierait.

PROFESSEURS ET CHARGÉS DE COURS : une bombe à retardement

L'Université de Québec à Montréal a été le théâtre cet automne d'un nouveau litige entre les professeur-e-s et les chargé-e-s de cours quant au rôle de ces derniers dans les structures décisionnelles de l'établissement et leur participation à l'encadrement des étudiant-e-s des cycles supérieurs. Quelque 900 postes de professeur-e-s ayant été abolis dans l'ensemble des universités québécoises au cours des dernières années, la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) a pour sa part lancé une campagne pour réclamer l'engagement de 1 500 nouveaux professeur-e-s de façon à réduire le nombre de chargé-e-s de cours. L'affaire ne devrait étonner personne. Dans un texte publié dans notre numéro de septembre dernier, qui relatait l'histoire du Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal, on lisait : «[...] les chargé-e-s de cours ont vécu avant l'heure le phénomène contemporain des emplois à temps partiel à statut précaire. Étrangement, c'est

peut-être la crise financière des universités qui contribuera à atténuer cette précarité et à favoriser leur intégration. Il reste à savoir quel sera le degré de résistance des professeur-e-s. Alternativement latent ou actif depuis plus de 20 ans, le conflit entre les deux groupes n'est nullement résolu et il pourrait connaître d'autres soubresauts avant qu'on en arrive à un équilibre satisfaisant pour tous.» À l'Université de Montréal, aux dernières nouvelles, les relations entre les chargé-e-s de cours et les professeur-e-s sont relativement cordiales.

déficit accumulé à 88 147 \$. Il y a cependant espoir de redresser la situation, car, comme on peut le lire en pages 22 et 23, La Brunante bénéficie maintenant d'une extension de ses heures d'opération, ce qui devrait assurer sa rentabilité

Une obsession de la ministre MAROIS

Au cours d'un débat sur l'éducation des adultes organisé en novembre dernier par l'Institut canadien d'éducation des adultes dans le cadre de la campagne électorale, la ministre de l'Éducation, M^{me} Pauline Marois, a indiqué qu'elle était «obsédée» par la question de la reconnaissance des acquis expérimentiels. On peut la comprendre. D'une part, on en parle depuis des années et l'urgence en est particulièrement ressentie dans le réseau de la main-d'œuvre et de la formation professionnelles; d'autre part, ce n'est encore qu'au compte-gouttes et selon des modalités diverses qu'on la pratique au Québec. Or, si l'on considère qu'une très forte partie de la main-d'œuvre active est privée de toute forme de certification de compétence, la reconnaissance des acquis paraît indispensable, notamment pour favo-

Le DÉFICIT DE L'AGEEFEP DIMINUE LÉGÈREMENT

Ceux et celles qui suivent les activités de l'AGEEFEP savent que celle-ci doit composer depuis plusieurs années avec un important déficit accumulé résultant entièrement des opérations déficitaires du café-bistrot La Brunante. Malgré une diminution très significative de ses membres dans les dernières années, l'Association a tout de même terminé l'ensemble de ses opérations pour l'année 1997-1998 avec un modeste surplus de 1 509 \$, ce qui a ramené son

service
d'ahc

Service d'action
humanitaire et
communautaire

Là où les idées ont des mains

- ATELIERS : cuisine économique, leadership étudiant
- FORMATION DE BÉNÉVOLES en prévention du suicide et pour le kiosque d'écoute et de références
- ACTIVITÉS D'ENTRAIDE : bazar, dépannage alimentaire, jumelage, bénévolat, atelier Sud-Nord, etc.

Information et inscription
Pavillon 3200, Jean-Brillant, local B-2253
(face à la cafétéria du 2^e étage)
(514) 343-7896
www.serdahc.umontreal.ca



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service d'action humanitaire
et communautaire

Consultez Le Fureteur, distribué partout sur le campus, ou téléphonez-nous!

riser la formation continue et la mobilité des personnes. Que la question obsède la Ministre doit sans doute être considéré comme une bonne nouvelle. La pratique systématique de la reconnaissance des acquis dans les ordres d'enseignement inférieurs ne pourra que favoriser son implantation dans les universités à plus ou moins long terme. C'est entre autres pour cette raison que l'AGEEFEP n'a jamais renoncé à cette revendication.

Un guide pratique sur les INCIDENTS CRITIQUES

L'Association des diplômés et diplômées d'intervention en milieu multiethnique de l'Université de Montréal (ADDIMMUM) a profité de la Semaine de la citoyenneté, en novembre, pour procéder au lancement du *Guide pratique sur les incidents critiques*. «Les situations difficiles de communication et d'incompréhension risquent de se multiplier dans notre société en raison de la multiethnicité et des différentes cultures qui la composent. Préparé par l'ADDIMMUM avec l'aide de la Communauté urbaine de Montréal, de la Ville de

Montréal et la collaboration de l'Université de Montréal, le *Guide pratique sur les incidents critiques* présente des situations concrètes qui mettent en jeu le choc des cultures», explique-t-on dans un communiqué de presse. Le simple citoyen pourra bien sûr profiter de l'information et des conseils de ce Guide, mais celui-ci sera particulièrement utile à ceux et celles qui travaillent dans le monde de l'éducation, de la santé, de la justice ainsi que dans les organismes communautaires.

LA LUNE DE MIEL

Dans le trimestre suivant son entrée en fonction, le recteur, M. Robert Lacroix, et son équipe ont visiblement bénéficié d'une période de lune de miel. Cela a été particulièrement évident après que M. Lacroix eut prononcé, en octobre, une allocution devant les membres de la communauté universitaire dans laquelle il a expliqué son plan d'action pour relancer l'établissement. Visiblement, après des années de morosité et de tension, cette intervention du recteur a été très favorablement accueillie et elle a fait souffler une brise d'air pur dans un climat jusque-là sulfureux. Les universitaires ont cependant un esprit critique très

développé et la caractéristique principale des lunes de miel est de ne durer qu'un temps. Il faudra donc beaucoup de doigté pour maintenir la cohésion qui a caractérisé la communauté de l'U. de M. ces derniers mois.

LA PHILO pour les enfants

Le numéro de novembre-décembre 1998 de la revue *Interface*, que publie l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), contient un reportage très intéressant sur le programme «Philosophie pour les enfants» qui est utilisé depuis une quinzaine d'années dans un certain nombre d'écoles primaires du Québec. Le programme n'a évidemment que peu en commun avec la philosophie qu'on enseigne dans les universités, mais il vise à inculquer aux enfants une façon de penser plus philosophique, donc plus rigoureuse. «Donner des raisons, formuler des hypothèses, trouver des exemples, s'étonner, coopérer intellectuellement, respecter les autres, ou encore, exercer son sens critique», tels sont, selon M. Michel Sasseville, l'auteur du texte, quelques-uns des «actes philo-

sophiques» auxquels se livrent les enfants engagés dans ce programme. On devine que les discussions partent des questions et des préoccupations des enfants, mais celles-ci s'enrichissent d'une dizaine de petits romans philosophiques qui ont été spécialement conçus pour eux. Du matériel pédagogique pertinent facilite aussi la tâche de l'enseignant-e. L'apport d'activités philosophiques dans le développement des habiletés cognitives des enfants serait très important. Entre autres, on s'en sert d'ailleurs pour démythifier les sciences et les mathématiques.

UNE NOUVELLE vice-présidente

Le Conseil de direction de l'AGEEFEP a désigné en novembre dernier M^{me} Nathalie Durand comme vice-présidente aux Services aux étudiants. Elle succède à M. Laurent Spiriti, qui occupait le poste depuis de nombreuses années et que de nouveaux défis mènent vers d'autres voies. M^{me} Durand n'est pas une nouvelle venue à l'Association puisqu'elle a occupé dans le passé le poste de vice-présidente aux affaires académiques.

CEPSUM

Le centre sportif de l'Université de Montréal
2100, boul. Édouard-Montpetit
343-6150
www.sports.umontreal.ca

Gardez la forme pendant l'hiver avec les activités dirigées.

Inscription en cours
343-6160

Accessible aux étudiants de la FEP au même titre que les autres étudiants du campus.

Profitez de la **NOUVELLE** (1) patinoire du CEPSUM. Cours de hockey et de patinage, ligues masculine et féminine de hockey, séances libres et animées.

(1) La patinoire a été rénovée cet été.



SAC Service des activités culturelles

Pavillon J.A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
bureau C-2524
343-6524
www.sac.umontreal.ca

Deutschland Ateliers de conversation en allemand, espagnol et anglais offerts en trois niveaux.
España
England Aussi ateliers en musique, théâtre, photographie, vidéo, arts visuels et dans bien d'autres champs.

Votre prochain séjour à l'étranger passe par le SAC.

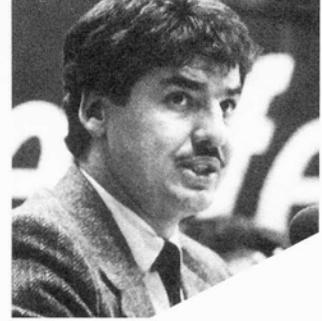
Inscription du 11 au 15 janvier, entre 9 h 30 et 20 h au 343-6524 ou en personne aux pavillons J.A.-DeSève et 3200 Jean-Brillant.

Les étudiants de la FEP bénéficient d'une tarification spéciale.



Université de Montréal
Services aux étudiants

Procurez-vous *Le Fureteur* pour connaître les programmations.



Arides et byzantins, mais tout de même indispensables, les règlements qui encadrent les études sont souvent l'objet d'une grande ignorance chez la plupart des étudiantes et étudiants. N'empêche qu'une connaissance des règles est susceptible d'éviter bien des déboires.

LE PLAGIAT OU LA FRAUDE

L'article 16 du Règlement pédagogique de la Faculté soumet que tout plagiat ou fraude, ou toute tentative de commettre ces actes ou toute participation à ces actes, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation, est régi par les dispositions du Règlement disciplinaire sur le plagiat ou la fraude concernant les étudiants.

Au sens de ce règlement, les actes suivants constituent notamment des infractions passibles de sanctions disciplinaires :

- La substitution de personne lors d'un examen ou d'un travail.
- L'exécution d'un travail par une autre personne.
- L'utilisation totale ou partielle d'un texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence.
- L'obtention, par vol, manœuvre ou corruption ou par tout autre moyen, de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document non autorisé.
- La modification de résultats d'une évaluation ou de tout autre document en faisant partie.
- La possession ou l'utilisation pendant un examen de tout document, matériel ou équipement non autorisé.
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'un autre candidat.

— Le recours à toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle.

— La falsification d'un document ou de toute donnée.

— La présentation à des fins d'évaluation, d'un même travail, intégralement ou partiellement, dans différents cours.

SANCTIONS ET PREMIER RECOURS

Le règlement prévoit que l'étudiant qui commet une ou plusieurs infractions à l'occasion d'un examen ou d'un travail se voit attribuer la notation F par le professeur et ce dernier doit faire rapport au doyen. Le doyen peut lui-même imposer une sanction si l'infraction est découverte après que le professeur eut corrigé un examen ou un travail. Sur réception du rapport du professeur ou lorsqu'il impose lui-même une sanction, le doyen en informe l'étudiant par écrit. L'étudiant dispose alors de 30 jours, à compter de la réception de l'avis, pour demander au doyen de saisir de l'affaire le Conseil de la Faculté. Le Conseil de la Faculté procède ensuite à une enquête où l'occasion est donnée à l'étudiant et aux personnes concernées de se faire entendre.

Lorsque le Conseil constate une infraction, il peut soit maintenir la sanction déjà imposée soit imposer une ou plusieurs autres sanctions, telles la notation F pour le cours concerné, l'exclusion du programme ou encore la suspension ou le renvoi de l'Université. Notons finalement que l'application de ce règlement est étendue jusqu'à 10 ans après qu'un étudiant eut terminé ses études à l'Université.

DERNIER RECOURS

L'article 27.13 des Statuts de L'Université de Montréal offre un dernier recours à l'étudiant sanctionné en vertu d'un quelconque règlement disciplinaire. Cet article prévoit qu'un étudiant qui n'est pas satisfait de l'appli-

cation d'un règlement disciplinaire à son endroit peut soumettre son différend à un comité de révision des décisions disciplinaires. L'étudiant concerné dispose de 30 jours, à compter de l'expédition de l'avis l'informant de la sanction imposée, pour envoyer une demande de révision motivée au secrétaire général de l'Université.

Suite à un avis de 15 jours, l'étudiant et l'Université comparaissent à l'audition. Les parties peuvent se faire représenter par un avocat ou être assistées d'une autre personne. Elles peuvent faire témoigner et contre-interroger des témoins. Les témoignages sont enregistrés et les parties peuvent en recevoir la transcription sur demande. L'audience se déroule selon les règles du droit commun. Le comité a le pouvoir de suspendre temporairement l'exécution de la sanction imposée s'il croit que son application immédiate peut causer un tort irréparable à l'étudiant.

Le comité juge de la validité et du bien-fondé de la décision disciplinaire. Il peut l'annuler ou la confirmer. La décision motivée du comité est rendue dans les 15 jours qui suivent la fin de l'audition. Elle est finale et exécutoire, et elle lie toutes les parties.

Pour conclure, on constate que négliger de mettre une citation entre guillemets est tout aussi répréhensible que la plus grossière des fraudes. Qui plus est, la sanction peut être la même. On voit aussi que le règlement n'offre pas de latitude aux autorités, car il s'applique dès qu'il y a constatation d'une faute et les sanctions ne peuvent différer de ce qui est prévu.

Si l'acte de plagiat est malhonnête face à l'institution qui octroie le diplôme, il est aussi déshonorant pour la personne qui s'y livre puisqu'il fait affront à sa propre intelligence.

Christian Arseneault
Conseiller

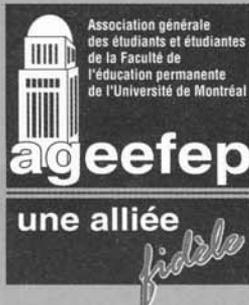
LE PETIT ROBERT L'EXPLIQUE :

PLAÏNTE [plet] n.f. — v. 1100 dr.; de *plaindre*
1. (*plaint* v. 1160) Expression vocale de la douleur (par des paroles ou des cris, des gémissements). FIG. Chant, cri ou son qui évoque la plainte ou que l'on compare à une plainte. 2. (1538) Expression du mécontentement que l'on éprouve ♦ blâme, doléance, grief, murmure, protestation, réclamation, reproche. «de justes plaintes et des revendications trop bien fondées» ♦ Adresser une plainte collective à la direction. Sujet, motif de plainte. 3. (v. 1100) Dénonciation en justice d'une infraction par la personne qui affirme en être la victime. Déposer une plainte contre un agresseur, contre X ♦ accuser, dénoncer ; plaignant. — LOC. Porter plainte contre qqn, contre X.

L'AGEEFEP L'APPLIQUE :

Vous êtes étudiant ou étudiante à la Faculté de l'éducation permanente ? Vous croyez que vos droits ne sont pas respectés ? Composez sans tarder le 842-3678 ou le 1-800-563-3678.

Le service des plaintes de l'AGEEFEP, c'est pour vous et c'est confidentiel !



L'association générale des étudiantes et des étudiants de la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal

DES HEURES D'OUVERTURE PROLONGÉES

La Brunante deviendrait le pivot d'un Centre de services de la formation continue



de décoration ont par ailleurs été réalisés cet automne afin de rendre le lieu plus agréable et convivial. Rappelons que La Brunante est situé au local 2326 du pavillon 3200 Jean-Brillant.

UN CENTRE DE SERVICES DE LA FORMATION CONTINUE

Il y a cependant plus intéressant encore. Depuis plusieurs années, l'AGEEFEP réclame une amélioration des services offerts aux étudiantes et étudiants de la FEP, un message qui est resté lettre morte à ce jour. Aussi est-ce avec étonnement que

l'Association a accueilli la proposition de la direction de l'Université d'élargir les discussions sur les heures d'ouverture de La Brunante dans le but de faire de ce lieu de rencontre le pivot d'un Centre de services de la formation continue. La FEP s'est également jointe au groupe de travail sur cette question.

Au moment d'aller sous presse, il était cependant trop tôt pour préciser la nature des services qu'on pourrait y offrir, les délais requis pour réaliser le projet ainsi que les modalités de financement. En ce qui concerne les services, l'AGEEFEP a toutefois fait part d'un certain nombre de suggestions au groupe de travail :

— Le Service d'information, d'aide et de plaintes que l'AGEEFEP offre depuis sa fondation, qui deviendrait ainsi plus accessible à nos membres.

— Une salle d'ordinateurs multi-média offrant un accès à Internet.

— L'animation des réseaux socio-professionnels, une innovation qui existe

Tel que le revendiquait l'AGEEFEP depuis au moins deux ans, le café-bistrot La Brunante est maintenant ouvert à compter de 10 h, soit quatre heures plus tôt qu'antérieurement. L'extension des heures d'ouverture était devenue une condition sine qua non de la rentabilisation des opérations. Qui plus est, conjointement avec la Faculté de l'éducation permanente et la direction de l'Université, l'AGEEFEP étudie depuis l'automne le projet de faire de La Brunante le pivot d'un Centre de services de la formation continue. Dans le même temps, et tel que le réclamait aussi l'Association, les cours de la FEP seront davantage concentrés au pavillon 3200 Jean-Brillant.

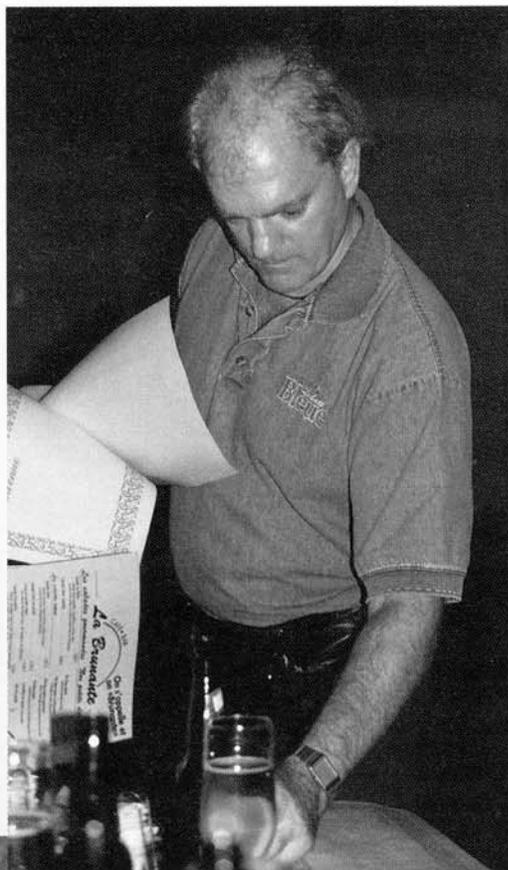
C'est un euphémisme de dire que La Brunante est née et a mené ses activités dans des conditions très restrictives. Cela tenait à une perception — erronée selon l'AGEEFEP — voulant que le café-bistrot se pose en concurrent des services alimentaires de l'établissement, à l'interprétation de dispositions de la convention collective des employés de soutien dont l'Association a depuis démontré la caducité et sans doute aussi aux tensions qui ont marqué, pendant plusieurs années, les relations entre l'AGEEFEP et la direction de l'Université.

Le climat plus serein qu'a créé le nouveau rectorat en fonction depuis juin dernier a finalement permis de lever tous ces obstacles. Le double effet de la prolongation des heures d'ouverture et de la concentration au pavillon Jean-Brillant des cours de la FEP constitue une quasi garantie de la rentabilisation des opérations de La Brunante. Divers travaux d'aménagement, de peinture et

n Centre de services



*Ginette Chiasson,
une cuisinière à
ses fourneaux*



*Le gérant de
La Brunante,
M. Daniel Pichette*

déjà dans d'autres universités et qui est en voie d'implantation à l'U. de M. et à la FEP. Ce service vise à favoriser l'insertion des étudiant-e-s dans le monde du travail en les mettant en contact les uns avec les autres ainsi qu'avec des professionnels de leur champ disciplinaire.

— Une banque d'emplois spécialisée dans les champs disciplinaires couverts par les programmes de la FEP. La faisabilité d'un tel projet sera vérifiée au cours des prochains mois par un sondage auprès des employeurs et des étudiant-e-s.

— La promotion, l'animation et la coordination des projets présentés par nos membres dans le cadre du Programme des initiatives étudiantes, dont nous gérons l'enveloppe de plus de 20 000 \$ depuis l'an dernier, et de toute autre activité socioculturelle.



— Un service d'échange et d'achat de volumes usagés.

— Une banque d'exams, une initiative que les membres de l'Association réclament depuis plusieurs années.

L'AGEEFEP a toujours dit et continue de croire que l'amélioration des services aux étudiant-e-s de la FEP consti-

tuera pour l'Université un avantage comparatif significatif. La concentration des cours dans un même pavillon contribuera aussi à créer une vie universitaire plus animée et, de ce fait, favorisera le développement du sentiment d'appartenance envers l'AGEEFEP, la FEP et l'Université.



la
Faculté
de l'éducation
permanente



Université
de Montréal

CERTIFICAT

NOUVEAU PROGRAMME

Petite enfance et famille : intervention précoce

**Pour mieux réussir vos actions auprès des jeunes
dès la petite enfance !**

Ce certificat, unique au Québec par son approche actuelle de la petite enfance et de la famille, vous fournit de nouveaux outils de prévention et d'intervention pour une meilleure compréhension des enjeux socio-économiques, culturels, pluriethniques et psychosociaux liés au développement des jeunes enfants et des familles. Ce programme est l'occasion d'une réflexion de la découverte de nouvelles pistes d'action.

Conseils en formation
(sur rendez-vous, sans frais)

Date limite d'admission : le 1^{er} juin 1999

Renseignements

(514) 343-7492

1 800 363-8876

<http://www.fep.umontreal.ca>
info@fep.umontreal.ca

la
faculté d'évoluer

